



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/51/37
20 février 2007

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante et unième réunion
Montréal, 19 – 23 mars 2007

PROPOSITION DE PROJET: VENEZUELA

Ce document contient les observations et les recommandations du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante:

Elimination

- Plan national d'élimination des CFC: programme de travail 2006

ONUDI

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

Par souci d'économie, le présent document a été imprimé en nombre limité. Aussi les participants sont-ils priés de se munir de leurs propres exemplaires et de s'abstenir de demander des copies supplémentaires.

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS VENEZUELA

TITRE DU PROJET **AGENCE BILATÉRALE / AGENCE D'EXÉCUTION**

Plan national d'élimination des CFC : programme de travail 2006	ONUDI
---	-------

ORGANISME NATIONAL DE COORDINATION :	FONDOIN
---	---------

**DERNIÈRES DONNÉES DÉCLARÉES SUR LA CONSOMMATION À ÉLIMINER GRÂCE AU PROJET
A : DONNÉES RELATIVES À L'ARTICLE 7 (TONNES PAO, 2005 EN DATE DE FEVRIER 2007)**

CFC	-		
-----	---	--	--

B : DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (TONNES PAO, 2005 EN DATE DE FEVRIER 2007)

SAO	Aérosols	Mousses	Réfrigération (fabrication)	Réfrigération (entretien)	Solvants	Agents de transformation	Fumigènes
CFC-11				3,10			
CFC-12				1 061,60			
CFC-115				0,22			

Consommation restante de CFC admissible au financement (tonnes PAO)	N/D
--	-----

PLAN D'ACTIVITÉS DE L'ANNÉE EN COURS : Financement total 2 227 000 \$ US - Élimination totale : 344,0 tonnes PAO.

DONNÉES RELATIVES AU PROJET		2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	Total
CFC (tonnes PAO)	Limites du Protocole de Montréal	3 322,0	1 661,0	1 661,0	498,0	498,0	498,0	0,0	
	Consommation maximale de CFC ¹ pour l'année	3 262,0	1 661,0	1 661,0	400,0	0,0	0,0	0,0	
	Élimination annuelle grâce aux projets en cours	36	100	200	0,0	0,0	0,0	0,0	336
	Élimination annuelle nouvellement ciblée ²	0	0	50	200	435	250	100	1 035
	Stockage ³	1 634,2	1 894,7	2 355,2	1 989,8	1 474,4	1 059,0	949,0	11 356,30
CONSOMMATION TOTALE DE SAO À ÉLIMINER		36	100	250	200	435	250	100	1 371
Consommation totale de SAO à intégrer (HCFC)									
Coûts finals du projet (\$ US) :									
Financement pour agence principale : l'ONUDI		1 895 062	1 631 831	2 071 831	641 831	0	0	0	6 240 555
Financement total du projet		1 895 062	1 631 831	2 071 831	641 831	0	0	0	6 240 555
Coûts d'appui finals (\$ US) :									
Coûts d'appui pour l'ONUDI		142 129	122 387	155 387	48 137	0	0	0	468 040
Total des coûts d'appui		142 129	122 387	155 387	48 137	0	0	0	468 040
COÛT TOTAL POUR LE FONDS MULTILATÉRAL (\$ US)		2 037 191	1 754 218	2 227 218	689 968	0	0	0	6 708 595
Rapport coût/efficacité final du projet (\$ US/kg)									5,96

1. Les données selon art. 7 (production- exportation+importation) sont l'objectif à atteindre selon cet accord
2. Réduction de la demande de CFC vierges dans tous les secteurs de consommation à partir de la demande totale de CFC
3. A titre d'information

DEMANDE DE FINANCEMENT : Approbation du financement de la deuxième tranche (2006) tel qu'indiqué ci-dessus.

RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT	En attente
--------------------------------------	------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Venezuela, l'ONUDI a présenté à la 51^e réunion du Comité exécutif une demande pour la troisième tranche du plan national d'élimination des CFC pour le Venezuela totalisant 2 071 831 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 155 387 \$ US.

Données générales

2. Le plan national d'élimination des CFC du Venezuela a été approuvé à la 42^e réunion du Comité exécutif avec l'ONUDI en tant qu'agence principale d'exécution et la Banque mondiale en tant qu'agence coopérante. La mise en œuvre de ce plan national d'élimination des CFC soutient le Gouvernement du Venezuela dans l'atteinte de ces obligations en vertu du Protocole de Montréal, y compris l'élimination complète des utilisations contrôlées des CFC avant le 1^{er} janvier 2010. Pour réaliser cet objectif, une série d'activités d'investissement et d'activités ne portant pas sur des investissements, d'activités d'assistance technique, et d'autres activités en vue du renforcement des capacités seront mises et sont mises en œuvre par le Venezuela, avec l'aide de l'ONUDI et de la Banque mondiale. Le montant total des fonds approuvés en principe pour ce PNE des CFC se monte à 6 240 555 \$ US plus des coûts d'appui d'agence de 468 042 \$ US.

3. Le programme annuel de mise en œuvre pour la tranche annuelle 2005 a été présenté, accompagné d'un rapport de vérification, au Fond multilatéral en janvier 2005 pour la 45^e Réunion du Comité exécutif. Dû à des manquements concernant la vérification, le financement a été approuvé sous réserve de non versement avant qu'une vérification satisfaisante n'ait été effectuée. Après plusieurs rencontres de discussion et des échanges d'information entre le Secrétariat et l'ONUDI, le Secrétariat informait en septembre 2006 l'ONUDI que le versement de la deuxième tranche pouvait commencer. Dû à un démarrage plus lent que prévu de la mise en place institutionnelle du plan national d'élimination des CFC au Venezuela, les activités principales ont démarré plus tard que prévu et le versement tardif de la deuxième tranche n'a pas donné lieu à un manque de financement.

4. Le programme annuel de mise en œuvre pour la tranche 2006 a été soumis au Fond multilatéral en septembre 2006 pour discussion lors de la 50^e Réunion du Comité exécutif. Toutefois, le Secrétariat a vivement recommandé à l'ONUDI de retirer cette présentation parce que le rapport de vérification était incomplet. L'ONUDI, en accord avec l'Unité nationale d'ozone du Venezuela, a retiré la présentation.

5. En 2005, la consommation de CFC du Venezuela était, avec 1 649,8 tonnes PAO, de 0,67 pourcent inférieure à l'objectif de 1 661 tonnes PAO. Tous les secteurs de l'industrie de fabrication qui consommaient des quantités limitées de CFC en 2004, notamment les secteurs de production des aérosols, des mousses et de la réfrigération ont totalement éliminé l'utilisation de ces substances appauvrissant la couche d'ozone avant 2005. Selon les informations contenues dans le rapport, la consommation de CFC provient en 2005 uniquement du secteur de l'entretien de la réfrigération. Le rapport fait référence à la répartition par secteur de la consommation en 2004, quand les secteurs de la fabrication consommaient encore des CFC, et revendique une réduction de 564 tonnes PAO dans le secteur de l'entretien.

6. Les activités comprenaient la production de 4000 copies d'un manuel de 155 pages sur les bonnes pratiques en matière de réfrigération, la formation de 75 formateurs et la création de 40 centres de formation. Différents dossiers sur le recyclage et la reconversion ont été choisis pour être achetés et distribués, en tenant compte de l'infrastructure existante développée dans le cadre du projet du PNUD. Des machines de gonflage de mousse ont été affectées à 13 entreprises et de l'équipement de production de réfrigération sans SAO a été fourni à 11 entreprises. Les dépenses en décembre 2006 (comprenant les engagements pour l'unité de gestion du projet) sont de 2 520 061 dollars US, ce qui comprend l'ensemble des dépenses du financement de la première tranche et 38,3 pour cent des dépenses de financement pour la seconde tranche.

7. La vérification des données d'importations et d'exportations a été réalisée à partir des statistiques du Gouvernement et des registres douaniers. Les données de production utilisées pour déterminer la consommation sont inférieures de 192 tonnes PAO par rapport aux données de production vérifiées par la Banque mondiale, en raison de l'utilisation de matière première à base de CFC-11. Avec ces données de production inférieures, la consommation du Venezuela pour 2005 est de 1 649,8 tonnes PAO, soit 11,2 tonnes PAO en-dessous de la consommation maximale admissible au titre de l'Accord entre le Gouvernement du Venezuela et le Comité exécutif.

8. La limite de la consommation annuelle en 2006 au titre de l'Accord entre le Gouvernement du Venezuela et le Comité exécutif est la même qu'en 2005, c'est-à-dire 1 661 tonnes PAO. Le plan annuel présenté par l'ONUDI prend en compte le fait que la présentation de la demande relative à la tranche est retardée d'un an et par conséquent est liée aux objectifs de l'année 2007. L'objectif de consommation pour 2007 est de 400 tonnes PAO, c'est-à-dire une réduction de plus de 75 pour cent comparé d'une part à la consommation réelle de 2005 et d'autre part à l'objectif de consommation pour 2006.

9. Le plan présenté porte essentiellement sur le recyclage et la récupération, qui représente 1,91 millions de dollars US ou 92 pour cent de la tranche demandée. Les autres activités comprennent la gestion des projets, la vérification et le soutien technique pour le secteur de la fabrication.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

COMMENTAIRES

Utilisation des matières premières

10. Le rapport de vérification fait état d'une utilisation de matière première CFC-11 de 192 tonnes PAO, ce qui ne remplit pas les conditions de l'Accord entre le Gouvernement du Venezuela et le Comité exécutif. Ni le rapport de vérification sur la consommation en 2005 au Venezuela, qui faisait partie de la présentation, ni le rapport sur le secteur de production présenté par la Banque mondiale ne contenait d'informations plus claires sur la vérification de l'utilisation des matières premières. Le Secrétariat a demandé des précisions à l'ONUDI.

11. L'ONUDI a déclaré que le montant total des CFC-11 coproduits avec les CFC-12 ne peut pas être vendu en tant que produits finis en raison de la diminution du marché des CFC-11. Selon l'ONUDI, il est normal pour les producteurs de CFC de retraiter le CFC-11 afin de le convertir en CFC-12. Cette pratique a été adoptée par Produven, le producteur national du Venezuela. Selon l'ONUDI, pendant le reconditionnement, le CFC-11 constitue une matière première de la même façon que le CTC dans le processus traditionnel de production de CFC, étant donné qu'il n'a pas de rejet de CFC-11 pendant la transformation, et le CFC-11 lui-même est entièrement transformé en CFC-12. Le produit fini (CFC-12) est considéré comme faisant partie de la production et par conséquent fait partie de la consommation nationale de CFC du Venezuela. L'ONUDI a en outre signalé que fin décembre 2005, le stock de fermeture du CFC-11 s'élevait à 208,4 tonnes à Produven et étaient stockés pour être retraités en CFC-12.

12. Le Gouvernement du Venezuela et Produven ont signalé à un représentant de l'ONUDI que sur la production de CFC-12 en 2006, la quantité de CFC-11 produit en 2005 et converti en CFC-12 en 2006 était de 192 tonnes PAO. L'ONUDI a mentionné que selon elle, les 192 tonnes de CFC-11 produites en 2005 et réellement retraitées en CFC-12 en 2006 ne peuvent pas être considérées comme faisant partie de la production de CFC pour 2005.

13. Les participants à la dix-huitième réunion des Parties ont abordé la question de la conformité du traitement des substances stockées appauvrissant la couche d'ozone et ont reconnu dans la décision XVIII/17 que certaines Parties qui avaient dépassé le niveau autorisé de production ou de consommation d'un SAO particulier au cours d'une année donnée, avaient dans certains cas expliqué que leur production ou consommation excessive était due au fait que la production de SAO dans cette année donnée avait été stockée pour une utilisation nationale ou pour des exportations devant être utilisées plus tard. Même s'il revient aux Parties d'interpréter le Protocole, la décision de la Réunion des Parties pourrait impliquer que le niveau de production ou de consommation continuera à être défini sur une base annuelle et que toute consommation ou production dépassant les niveaux prescrits par le Protocole pour l'année concernée, et expliquée par la Partie concernée comme étant une production pour le stockage national ou une exportation pour des matières premières pour une année à venir, ne sera pas soumise à la procédure de non-conformité du Protocole à moins que la décision ne soit prise par la 21^e réunion des Parties suite à l'examen de cette question. Avant cela, dans la décision XVIII/17, il est demandé au Secrétariat de l'ozone de présenter des informations sur de tels cas à chaque réunion du Comité d'exécution dans un document uniquement informatif, ainsi que dans son rapport de données sur l'article 7 à la Réunion des Parties. L'accord entre le Gouvernement du Venezuela et le Comité exécutif porte sur les niveaux maximum de consommation, et non sur la conformité.

14. A la publication du présent document, le Secrétariat était encore en discussion avec l'ONUDI et la Banque mondiale afin d'obtenir dans les délais une vérification de l'utilisation des stocks pour la 51^e Réunion du Comité exécutif.

Données de l'Article 7

15. Le Secrétariat a informé l'ONUDI que le Venezuela n'avait pas présenté les données de l'article 7 pour 2005 au Secrétariat de l'ozone. Aucune donnée n'avait été présentée au

Secrétariat de l'ozone au moment de la rédaction du présent document. L'accord entre le Gouvernement du Venezuela et le Comité exécutif, dans son annexe 2-A, précise que les données de l'article 7 constituent l'objectif au titre de cet accord. Etant donné que l'obligation de signalement du Venezuela au titre de l'article 7 n'a pas été remplie, l'objectif devrait être considéré comme n'ayant pas été atteint.

Plan annuel

16. Le plan annuel original pour 2006/2007 pour le Venezuela prévoyait un élément relatif aux refroidisseurs dans le cadre de la Banque mondiale. Le Secrétariat a reçu de la part du Comité exécutif un projet d'accord révisé pour étude. Le Secrétariat a formulé des commentaires à partir des informations très limitées figurant dans le plan annuel concernant la mise en œuvre d'un tel programme, et a demandé que des informations supplémentaires soient incluses dans le plan annuel. Par conséquent, la demande dans le plan annuel concernant les refroidisseurs a été retirée. Le financement associé a été attribué à une activité de récupération et de recyclage de l'ONUDI. Le Secrétariat a été informé du fait que la question des refroidisseurs devrait être incluse dans le prochain programme de travail annuel. Un tel programme, s'il est présenté avec la même ampleur, couvrirait 78 pour cent de la prochaine tranche, qui est la dernière tranche pour le Plan national d'élimination des CFC pour le Venezuela.

17. L'Accord entre le Gouvernement du Venezuela et le Comité exécutif précise que « le programme de récupération et de recyclage pour le secteur de l'entretien de la réfrigération serait mis en œuvre par étapes de sorte que les ressources puissent être orientées vers d'autres activités, telles que la formation complémentaire ou l'achat d'outils d'entretien, si les résultats proposés ne sont pas atteints et serait étroitement surveillé... ». Des informations supplémentaires sur le programme de récupération et de recyclage ont été demandées à l'ONUDI, en particulier sur l'ampleur du programme et il a été demandé si et dans quelle mesure la formation sur les bonnes pratiques serait associée au programme et comment les activités restantes relatives aux tranches précédentes seront liées aux activités prévues dans cette tranche. L'ONUDI n'avait pas, à la publication du présent document, fourni de précisions. En raison des limites démontrées des projets de récupération et de recyclage au niveau des efforts d'élimination dans le pays, étant donné que le plan annuel prévoit seulement la récupération et le recyclage comme activité d'élimination, et sachant que le Venezuela doit encore parvenir en 2007 à une réduction de la consommation de CFC d'au moins 25 pour cent par rapport aux chiffres de 2005, le plan annuel ne peut être recommandé pour approbation tant que des informations supplémentaires concernant les activités de récupération et de recyclage dans cette tranche et pour les tranches précédentes n'ont pas été reçues.

RECOMMANDATION

18. En attente.

